



Procès-verbal de la REUNION du 30 NOVEMBRE 2025

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele.

Absents excusés : Mme Isabelle Durand-Lambolez, M. Sébastien Polloce, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Françoise Raynaud.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une visio avec M. Cyril DA SILVA du bureau d'ingénierie INGEPRO afin qu'il présente l'étude technique du projet de création d'une nouvelle voie à La Douzette :

- Emprise de la nouvelle voie (environ 2 245 m²) sur 3 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents.
- Chaussée de type voirie légère avec emprise de 5 m de largeur hors talus.
- Longueur de 205 ml avec une pente moyenne de 15%
- Création d'un passage d'animaux (solution des barrières canadiennes à étudier)

Il est convenu que cette première étude serve de base de travail. De nouveaux arbitrages pourront être faits au fur et à mesure des discussions avec les propriétaires.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025

*DEL. 45/2025 :

Paul Martin signale une incohérence à la page 4 du procès-verbal – point n°6/Voirie – DEL.43/2025

Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ COR – Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service conseil en énergie partagé/économiste de flux signé pour la période 2022/2025

*DEL. 46/2025 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au service de Conseil en énergie partagé / Economie de flux de la COR pour 3 ans, de 2022 à 2025 (*délibération n°13.2022 du 5 avril 2022*).

Pour des raisons de ressources humaines, le service n'a pas pu être rendu sur l'année 2023 et il n'a pu reprendre qu'en mai 2024. Par conséquent, la COR n'appellera pas de cotisation pour 2023 et celle de 2024 sera proratisée sur huit mois au lieu de douze.

La convention d'adhésion ne prévoyant pas de non appel de cotisation, ni de proratisation, la signature d'un avenant est nécessaire. La COR a délibéré le 28 novembre 2024 pour approuver cet avenant. La commune est invitée à faire de même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service Conseil en énergie partagé/Economie de flux (CEP/EF) entre la commune de Claveisolles et la COR pour les années 2023 à 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

. 3/ COR : Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif

***DEL. 47/2025 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif, a établi les rapports annuels sur le prix et la qualité du service pour l'année 2024.

Il précise que ces rapports ont été présentés et approuvés par le conseil communautaire en date du 25 septembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif, pour l'année 2024 qui lui sont soumis,

- **Donne acte de la communication** qui lui est faite des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif, **établis par le président de la COR au titre de l'année 2024.**

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Finances

Point sur les subventions en cours

Construction de la résidence Intergénérationnelle	Département 2024	28 425.00 €
	DSIL 2024	375 000.00 €
	Région - Plan Forêt Bois	27 619.00 €
	Région - Femmes victimes de violences	15 000.00 €
	AGIRC ARRCO	90 000.00 €
	MALAKOFF HUMANIS	33 000.00 €
	AG2R	102 913.00 €

Aménagements intérieurs et extérieurs de la résidence intergénérationnelle	Département 2025	25 000.00 €
---	------------------	--------------------

Parking SDF/SDS et pumptrack	Région 2025	40 000.00 €
-------------------------------------	-------------	--------------------

Travaux de sécurité	Amendes de police 2025	5 000.00 €
----------------------------	------------------------	-------------------

- Demande par le Service de Gestion Comptable de Tarare d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

***DEL. 49/2025 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur adressées par le Service de Gestion Comptable de Tarare pour un montant global de 1 553.21 € (correspondant essentiellement à des loyers impayés émis en 2016 et 2017).

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en oeuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en non- valeur les titres de recettes précités.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Etat d'avancement de la résidence intergénérationnelle

Monsieur le Maire tient à remercier Pierre Dumontet qui suit le chantier de construction. Les travaux se passent pour l'instant dans une ambiance sereine et les artisans sont bien investis. Suite aux nombreux échanges avec Enedis, il y aura un compteur par logement. Une réunion est prévu lundi 03/11 à 17h00 avec l'entreprise Mongoin-Lardet, Ingépro et les riverains pour l'aménagement de la voirie. Une autre réunion aura lieu mardi 04/11 à 18h00 sur site pour le choix des coloris des sols et des murs. Les douches seront finalement en sol souple, beaucoup plus pratique pour l'entretien. Après échange avec les maîtresses de maison, il n'y aura pas de poêle à bois dans la pièce commune.

. 6/ Projets en cours

- Rénovation d'un appartement aux Fougères

Grâce à une bonne coordination des artisans, les travaux avancent bien. Monsieur le Maire indique qu'il faudra aborder la révision du loyer de cet appartement lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Remplacement du bar au multi-commerce

Les travaux sont programmés sur la 2^{ème} quinzaine de novembre. L'épicerie et la boulangerie resteront ouverts tandis que le bar sera déplacé au gîte.

. 7/ CDG69 : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire

Ce sujet a déjà été évoqué lors de la réunion du 24 septembre. Comme la procédure le prévoit, un projet de délibération a été soumis au Comité Technique lors de sa séance du 13 octobre et a reçu un avis favorable. Cette formalité étant accomplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

***DEL. 48/2025 :**

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention d'adhésion qui lie la collectivité et le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

- DÉCIDE d'adhérer à la convention de participation portée par le cdg69 :

- pour le risque « santé » : *au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale.*
- pour le risque « prévoyance » : *au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTTEAM*

Les garanties prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

- DÉCIDE de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

- Pour le risque « santé » : d'un montant forfaitaire par agent de **15 euros**
- Pour le risque « prévoyance » : d'un montant forfaitaire mensuel brut par agent de **10 euros**

- APPROUVE le taux de cotisation proposé aux agents fixé à **2.05 %** pour le régime de base prévoyance.

- AUTORISE le Maire à signer tout document contractuel, y compris tout avenant, avec les prestataires retenus dans le cadre des conventions de participation, nécessaires à leur mise en œuvre.

- APPROUVE le paiement au CDG69 d'une participation annuelle de 200 euros relative aux frais de gestion.

- DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Approuvé à l'unanimité.

. 8/ Cérémonie commémorative du 11 novembre

Elle aura lieu le dimanche 9 novembre à 11h00 au Monument aux Morts. Une gerbe sera commandée chez la fleuriste de Lamure-sur-Azergues.

. 9/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine

A la demande de M. Christian De l'Escaille, délégué bénévole pour le Beaujolais Vert, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine. Il indique que l'adhésion s'inscrit dans une démarche collective de soutien aux actions de cette fondation sur le territoire. Il précise enfin que le coût de l'adhésion est fonction du nombre d'habitants soit 200 € pour les communes de 500 à 3 000 habitants.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine.

. 10/ Bulletin municipal

Une réunion aura lieu en mairie lundi 03 novembre à 20h00 pour l'élaboration du prochain bulletin. De nombreux articles ont déjà été transmis par les associations du village. La mise en page et l'impression seront confiées à VIADUC PRINT pour un coût de 1 903.22 € TTC.

. 11/ Questions diverses

Urbanisme :

Aucune nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme n'a été déposée en mairie depuis le dernier conseil municipal.

La Déclaration Préalable n°69 060 25 00015 déposée par Mme Francas Mathilde pour la création d'une terrasse surélevée et la transformation d'une fenêtre en porte vitrée est toujours en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal est interpellé par l'implantation de tipis aux Igaux qui n'ont fait l'objet d'aucune demande d'urbanisme. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Eclairage public

Suite à la réception des travaux du SYDER réalisés dans le cadre de la démarche performancielle, un abaissement de 20% de la luminosité a été demandé. Une application va permettre de modifier l'éclairage public uniquement pendant les phases d'éclairage. Seul le SYDER pourra effectuer une programmation à l'avance (sur demande au moins 15 jours avant l'événement). Des programmeurs seront à prévoir pour les guirlandes lumineuses car leur éclairage n'est plus en phase avec l'éclairage public.

Bibliothèque municipale

La magie s'invite à la bibliothèque samedi 8 novembre à partir de 14h00. Un spectacle tout public est prévu à 15h00 avec Antonin Le Magicien. Un goûter sera offert par la commune qui versera également une participation de 150 € au magicien bénévole pour compenser ses frais (**DEL.50/2025**).

Enquête publique

Une enquête publique unique aura lieu du 1^{er} au 16 décembre 2025. Elle concerne le projet d'aliénation d'un tronçon de chemin aux Chizeaux, d'un tronçon de chemin au Berhet, d'un tronçon de chemin à Marcellin et d'un tronçon de chemin au Simonet.

Le commissaire enquêteur tiendra 2 permanences en mairie : jeudi 4 décembre de 9h30 à 11h30 et mardi 16 décembre de 15h30 à 17h30.

Sapin à Villefranche

Comme cela se fait depuis plusieurs années, la commune fournit un sapin à la ville de Villefranche-sur-Saône et reçoit en contrepartie une subvention de 1 500 € pour le CCAS. La livraison aura lieu le 2 décembre prochain.

Bénédiction des croix

Suite au remplacement des croix de la commune, la bénédiction de celles-ci est à prévoir au printemps prochain.

La date du prochain conseil municipal est fixé au mardi 16 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,
Françoise Raynaud

Le Maire,
Dominique DESPRAS